

ARRETE DU MAIRE

N° 2025- 229

POLICE MUNICIPALE
Tél : 04.90.90.17.00
Réf. : CD/JMB

DEMANDE D'AUTORISATION D'OUVRIRE UN DÉBIT DE BOISSONS TEMPORAIRE

Débit de boissons 3e groupe

Monsieur le Maire,

Je soussigné

M. Jimmy BARGETON, président de l'association "Les Estivales du Château"

Ai l'honneur de solliciter, conformément aux dispositions de l'article L.3334-2 du CSP (ord n° 2000-548 du 15/06/2000)

l'autorisation d'ouvrir un débit de boissons temporaire à

la buvette des Tours

A l'occasion de :

Descente Urbaine + Prélude Estival

Du 14/06/2025 à 08h00 au 14/06/2025 à 00h00

Veillez agréer, Monsieur le Maire, l'expression de mes sentiments respectueux.

Le

05/06/2025

Signature :



ARRETE DU MAIRE

Je soussigné, Marcel MARTEL, Maire de CHATEAURENARD,

Vu l'article L.2122-28 du code général des collectivités territoriales,

Vu art L.3334 - 2 du CSP (ordonnance n° 2000-548 du 15 juin 2000),

Vu la loi n°2015-990 du 6 Août 2015 pour la croissance, l'activité et l'égalité des chances économiques et l'ordonnance n°2015-1682 du 17 Décembre 2015 portant simplification de certains régimes d'autorisation préalable et de déclaration de entreprises et des professionnels,

Vu la demande ci-dessus,

ARRETE :

Article unique-(1)

M. Jimmy BARGETON, Président de l'Association "Les Estivales du Château"

est autorisé(e) à ouvrir un débit temporaire du 3ème groupe

Du 14/06/2025 à 08h00 au 14/06/2025 à minuit

A l'occasion de Descente Urbaine + Prélude Estival - à la Buvette des Tours

A charge pour lui de se conformer à toutes les prescriptions locales et réglementaires relatives à la tenue et à la police des débits de boissons, et plus particulièrement à la protection des mineurs.

PUBLIÉ LE
10 JUIN 2025

Fait à Châteaurenard, le **05 JUIN 2025**
L'Adjoint au Maire délégué à la Sécurité
Eric CHAUVET



Ampliation sera adressée à :

- Madame la Sous-Préfète d'ARLES,
- Brigade de Gendarmerie de CHATEAURENARD,
- PSIG de CHATEAURENARD,
- L'intéressé. LE PRESENT ARRETE DOIT ETRE AFFICHE SUR LE LIEU DU DEBIT DE BOISSONS